

## CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Plantation

Réf :PMCI/DQ/PL/001

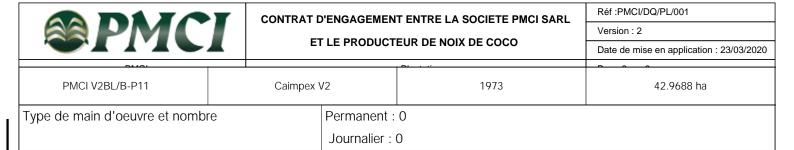
Version: 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 1 sur 3

Numéro d'ordre dans le registre de producteur: .....

Nom du porteur du certificat  Identification fiscale  Nom du producteur  Code du producteur  Adresse et coordonnées du producteur  Situation matrimoniale		Plantations Modernes de Côte d'Ivoire (PMCI)  SARL  Bloc B CAIMPEX V2  PMCI V2BL/B  10 BP 2229 ABIDJAN 10    célibataire							
					Code Parcelle	Localisation	ı	Année de création	Superficie
						Site	e de plantatio	on de noix de COCO	
					PMCI V2BL/B-P10	Caimpex V2		1973	34.4384 ha
					PMCI V2BL/B-P12	Caimpex V2		1973	33.7365 ha
					PMCI V2BL/B-P7	Caimpex V2			31.1233 ha
PMCI V2BL/B-P13	Caimpex V2		1973	17.0739 ha					
PMCI V2BL/B-P8	Caimpex V2			13.5346 ha					
PMCI V2BL/B-P15	Caimpex V2		1973	18.8591 ha					
PMCI V2BL/B-P1	Caimpex V2		1971	28.7478 ha					
PMCI V2BL/B-P2	Caimpex V2			17.4930 ha					
PMCI V2BL/B-P3	Caimpex V2			29.2570 ha					
PMCI V2BL/B P6	Caimpex V2			18.1847 ha					
PMCI V2BL/B-P5	Caimpex V2			26.9647 ha					
PMCI V2BL/B-P4	Caimpex V2			23.8278 ha					
PMCI V2BL/B-P14	Caimpex V2		1973	27.7753 ha					
PMCI V2BL/B-P16	Caimpex V2		1973	16.3239 ha					
PMCI V2BL/B-P9	Caimpex V2			18.8073 ha					



## La société PMCI SARL s'engage à :

- Informer et former les producteurs membres aux référentiels GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Élaborer le Règlement de Contrôle Interne et la liste des différentes sanctions en cas de non-conformités.
- Mettre en oeuvre un Système de Management Qualité (QMS) pour la certification GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Inspecter au moins une fois par an chacune des plantations de ses producteurs membres.
- Assurer la mise à jour et la diffusion des documents du Système de Management de Qualité (Procédures, Chartes, Fiches, registres, etc.).
- Faire respecter les sanctions qu'elle émet et celles de l'organisme de certification, chargée de réaliser le contrôle externe.
- Garantir le respect des exigences GLOBAL GAP, GRASP et SMETA relatives au conditionnement et la traçabilité des noix de coco



## CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Réf :PMCI/DQ/PL/001 Version : 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Plantation Page 3 sur 3

## Le producteur membre s'engage à :

- Se conformer aux exigences des référentiels GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Respecter toutes les procédures documentées de la société PMCI SARL qui seront mises à sa disposition,
- Respecter toutes les politiques et chartes de la société PMCI SARL qui seront mises à sa disposition,
- Respecter tous les conseils techniques des agents encadreurs de la société PMCI SARL,
- Respecter les bonnes pratiques agricoles dans sa plantation de noix de coco,
- Respecter la sécurité sanitaire de sa production de noix de coco,
- Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air par ses pratiques,
- Utiliser les produits phytosanitaires homologués en Côte d'Ivoire et informer les agents de la société PMCI SARL avant toute manipulation et épandage
- Ne pas avoir recours au feu lors de la préparation des sols et toutes autres activités,
- Ne pas s'inscrire dans des pratiques telles que : le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail.

Il s'engage en outre à vendre toute sa production de noix de coco à la société PMCI SARL.

En cas de non-respect des exigences GLOBAL GAP, GRASP, SMETA et des conditions internes à la société PMCI

SARL; le producteur recevra:

- Un avertissement
- Une Suspension
- Et voir même un retrait du registre interne des producteurs de noix de coco.

Date et signature du producteur

Responsable Agronomique